

par le ministre, dirait-il à la Chambre, le plus tôt possible, quelles mesures d'urgence prend le gouvernement pour aider l'industrie canadienne des céréales devant ce grave revers?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je le répète, nous espérons que le marché international du blé demeurera ferme et ordonné, aussi bien en matière de commercialisation que de prix. Dans la pratique, on ne respecte plus l'Arrangement international, mais un certain ordre existe néanmoins. Dans ces limites, la collaboration se maintiendra sans doute, de sorte que l'impossibilité où nous nous trouvons de parvenir à un nouvel accord n'entraînera pas de changement spectaculaire.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Devons-nous déduire de la réponse du ministre que des négociations se poursuivent sans diminution de personnel et sans que s'éloigne la possibilité de parvenir à un accord complet?

L'hon. M. Lang: Je crois que la déclaration que j'ai faite à la Chambre il y a plusieurs jours expose la situation assez clairement. Des entretiens se poursuivent pour parvenir à une certaine conclusion à ce stade, et l'éventualité d'un accord plus ferme assorti de prix fixes sera soigneusement envisagée; les pourparlers reprendront à la base dès que le moment semblera propice.

LE BLÉ—L'UTILISATION COMME MATÉRIAU D'ISOLEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Comme l'a récemment proposé la communauté scientifique, le gouvernement envisage-t-il d'utiliser le blé comme matériau de construction ou d'isolement?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je ne suis pas sûr que cette proposition particulière ait été portée à notre attention. J'ai été légèrement surpris moi-même qu'un pied cube de matériau puisse se fabriquer pour 8c. alors qu'un pied cube de blé vaut beaucoup plus. Cependant, j'examinerai volontiers la question d'un peu plus près.

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LES RÉSERVES PROVISOIRES DE BLÉ

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Comme les prévisions budgétaires annoncées cet après-midi indiquent que les crédits attribués cette année en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé seront considérablement restreints devons-nous en conclure que cela signifie que le gouvernement est fermement décidé à présenter au cours de cette session une mesure législative abrogeant la loi sur les réserves provisoires de blé?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): La proposition du gouvernement de faire exactement cela a été annoncée clairement avant le dépôt des prévisions. Le chiffre mentionné par mon collègue dans les prévisions était celui qui aurait été présenté en vertu de la loi actuelle si aucun changement n'y était apporté, sauf pour l'effet des taux d'intérêt et autres facteurs.

LES RETARDS DANS LE CHARGEMENT DES CÉRÉALES À VANCOUVER

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Le ministre peut-il maintenant dire à la Chambre combien de navires attendaient d'être chargés à Vancouver lundi—ou aujourd'hui s'il préfère fournir cette information?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Au dernier rapport reçu de la Commission canadienne du blé, neuf navires étaient en cours de chargement et aucun n'attendait. Si la situation a changé depuis, je me renseignerai volontiers. Il est parfois arrivé que quatre ou cinq navires attendent un poste de chargement, mais ils n'ont pas dû attendre bien longtemps et le transport des céréales se poursuit à un rythme proche du record.

* * *

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE BUDGET ET LES PENSIONS ET ALLOCATIONS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une question au président du Conseil du Trésor? La brochure relative aux dépenses budgétaires qu'il vient de déposer ne semble pas prévoir d'augmentation de 10 à 15 p. 100 des pensions d'invalidité et des allocations aux anciens combattants; le ministre peut-il donc nous dire comment ces augmentations seront mises en vigueur?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Je tiens cette question comme préavis, monsieur l'Orateur.

* * *

LES AÉROPORTS

SAINTE-SCHOLASTIQUE—LA SUPPOSÉE DISCRIMINATION CONTRE LES EMPLOYÉS FRANCOPHONES

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

A la suite des dénonciations faites par le secrétaire général de la FTQ concernant les conditions de travail sur la chantier de l'aéroport international de Sainte-Scholastique, et surtout par suite de la dénonciation selon laquelle certains cadres anglophones unilingues traiteraient leurs employés francophones avec un profond mépris, est-ce que le gouvernement a fait enquête ou envisage d'ordonner une enquête à ce sujet?

[Traduction]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, on m'a mis au courant des difficultés que le député a mentionnées et j'ai demandé la tenue d'une enquête. Jusqu'ici je n'ai encore reçu aucun rapport.